



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE MARBOIS

**Arrêté municipal n° 018/2020
Réglementant l'interdiction
de circulation temporaire
Rue de l'Eglise – VC 8 - Saint Denis Du
Béhélan - 27160 MARBOIS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARBOIS

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés

Vu la demande présentée par l'entreprise FOSELEV NORMANDIE, représenté par Monsieur Paulo PEREIRA, domicilié OUDALLE (76430) ZI Rogerville.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation rue de l'Eglise, VC 8, Saint Denis Du Béhélan à MARBOIS le 16 juin 2020, afin de procéder à la mise en place d'une grue pour une intervention sur le site du pylône TDF.

Considérant que l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement l'interdiction de cette route.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite, Rue de l'église, VC8 à partir du VC 146 en venant de SAINT DENIS DU BEHELAN et à partir du VC 38 en venant de l'Eglise de SAINT DENIS DU BEHELAN le 16 juin 2020 afin de procéder à la mise en place d'une grue pour une intervention sur le site du pylône TDF.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction sera effectuée par l'entreprise FOSELEV NORMANDIE, domicilié OUDALLE (76430) ZI Rogerville.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise FOSELEV NORMANDIE part, le VC 37, le VC 38, le VC 8, le VC 146, le VC 31 le VC 30 et la D 55.

ARTICLE 4 : Toute détérioration de la rue sera à la charge de l'entreprise citée ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MARBOIS

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de MARBOIS,
La Gendarmerie de Breteuil sur Iton,
L'Interco Normandie Sud Eure,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARBOIS

Le 10 JUN 2020

Le Maire, Éric WOHLSCHLEGEL

